



## Election des représentants des parents d'élèves au CA

publié le 12/10/2009

---

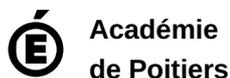
Le vendredi 16 octobre vous allez devoir élire les représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège Maurice Calmel.

Modalités d'élection :

- ▶ chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible à ces élections, sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.
- ▶ Remariage : les beaux-pères et belles-mères n'ont pas d'autorité parentale sur l'enfant de leur conjoint. Ils ne sont donc à ce titre ni électeur, ni éligible.

Pour voter vous pouvez : - soit venir au collège le vendredi 16 octobre 2009 de 8h à 12h en salle planète santé.

- soit voter par correspondance.



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**